REPUBLIQUE DU DAHOMEY

DECRET N° 70-243 /CP/HCI/DAI

du 17 Septembre 1970

portant création de l'Arrondissement de TCHATCHOU (Sous-Préfecture de PARAKOU).

Ampliations:

JORD	1
PCP/SGG	10
MCP	4
Ministères	11
HCI/DAI	10
CS	6
IAA-DCCT-DN-	3
Gde CHANC.	1
DGN	3
DGAJL-DEP-	4
Dtion STAT.	2
IGF	1
DB-CF-Trésor	3
DGF	5
Préfecture	1
S/Préfecture	1
Arr.TCHATCHOU	2
DFP+S/Dtions	6

LE CONSEIL PRESIDENTIEL,

VU la Déclaration du 30 Avril 1970, instituant un Conseil Présidentiel;
VU l'Ordonnance n°70-34/CP du 7 Mai 1970, portant Charte du Conseil Présidentiel;
VU la Loi n°65-20 du 23 Juin 1965, fixant les règles relatives à l'Organisation générale de l'Administration Publique;
VU le Décret n°70-81/CP du 7 Mai 1970, portant formation du Gouvernement;
VU le Décret N° 292/PCM/MI du 21 Octobre 1960, donnant aux six Régions de la République le nom de Département et les divisant en Sous-Préfectures et Arrondissements;
VU le Décret n°304/PC/DAI du 26 Août 1965, fixant les attributions et les prérogatives des Préfets et Sous-Préfets et déterminant les modalités d'organisation des services directement placés sous leur autorité;
VU le message n°5/140 du 29 Août 1970 du Préfet du Borgou;

Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE:

Article 1er.- Sont érigés en un Arrondissement dont le chef-lieu est TCHATCHOU, les villages et sous-agglomérations de TCHATCHOU, BADEPAROU, KINNOUKPANOU et TEKPAROU.

Article 2.- Le présent Décret sera publié et communiqué partout où besoin sera./.

Fait à COTONOU, le 17 Septembre 1970

Hubert MAGA

Hubert M A G A

Sourou-Migan APITHY

par le Conseil Présidentiel,

Justin AHOMADEGBE-TOMETIN

pr le Ministre des Finances absent,
le Ministre des Postes et Télécommunications, chargé de l'intérim,

Karl AHOUANSOU